



EAU : L'Observatoire départemental de l'eau

Chaque année, le Département rassemble et met à votre disposition des chiffres, des cartes, et des synthèses thématiques, pour que tout devienne plus clair sur la situation de l'eau en Saône-et-Loire. Pour ceux qui veulent approfondir le sujet, un second volet de l'observatoire présente les clés de lecture de ces données : tout devient plus clair.

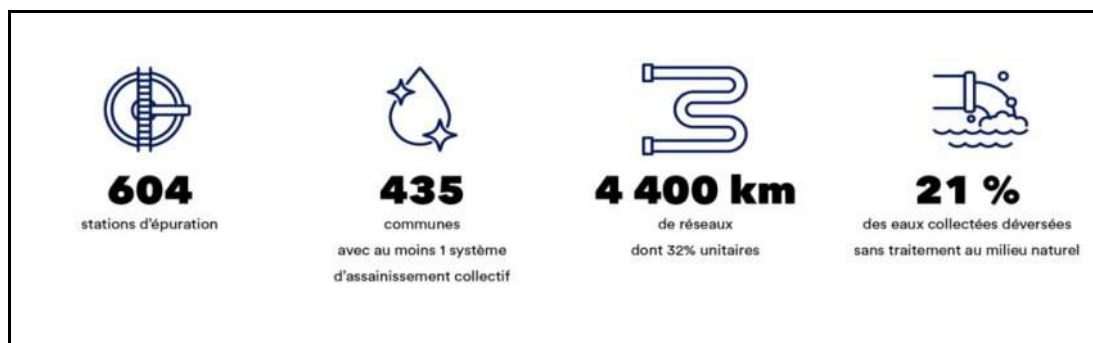
Publié le 27/11/2025



L'observatoire départemental de l'eau est réalisé avec le soutien financier des Agences de l'eau Rhône-Méditerranée Corse et Loire-Bretagne.



Assainissement collectif et Eaux pluviales



Organisation et compétence

Assainissement collectif

Chiffres au 1^{er} janvier 2025

- **435 communes** avec un système d'assainissement collectif

La compétence est exercée par :

- **188 communes**
- **14 structures** intercommunales représentant 274 communes de Saône-et-Loire (dont 27 sans assainissement collectif)

128 communes sont sans assainissement collectif au total (23 %).

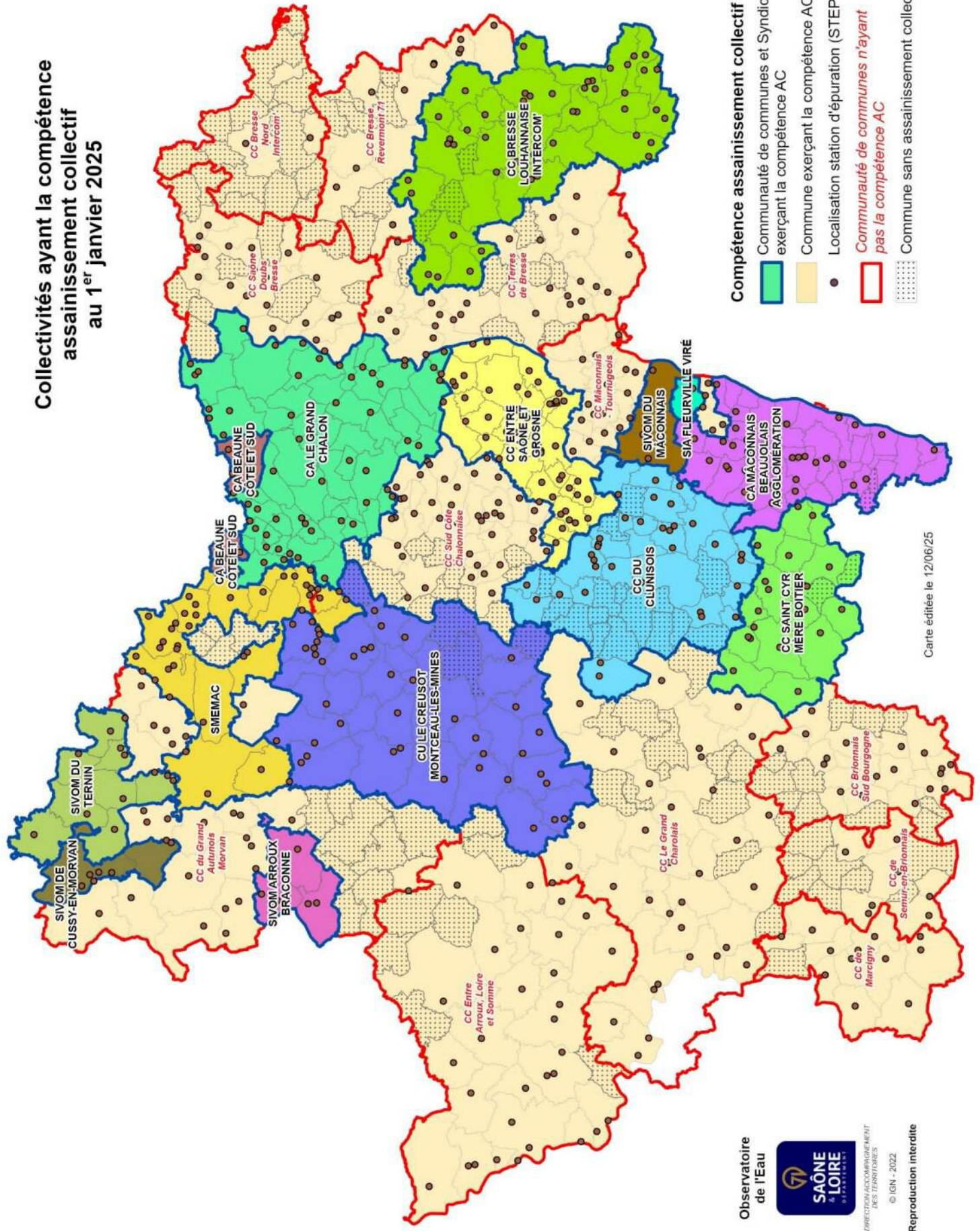
Évolutions au 01/01/2024 :

- transfert de la compétence à la Communauté de communes du Clunisois pour ses 41 communes,
- transfert de la compétence au SMEMAC pour la commune de Broye

Évolutions au 01/01/2025 :

- fusion des communes de Verdun-sur-le Doubs et Ciel (Verdun-Ciel)
- transfert de la compétence au SMEMAC pour la commune d'Autun

**Collectivités ayant la compétence
assainissement collectif
au 1^{er} janvier 2025**

Observatoire
de l'EauDIRECTION ACCOMPAGNEMENT
DES TERRITOIRES

© IGN - 2022

Reproduction interdite

Carte éditée le 12/06/25

Connaissance patrimoniale

Rapports sur le prix et la qualité du service (RPQS)

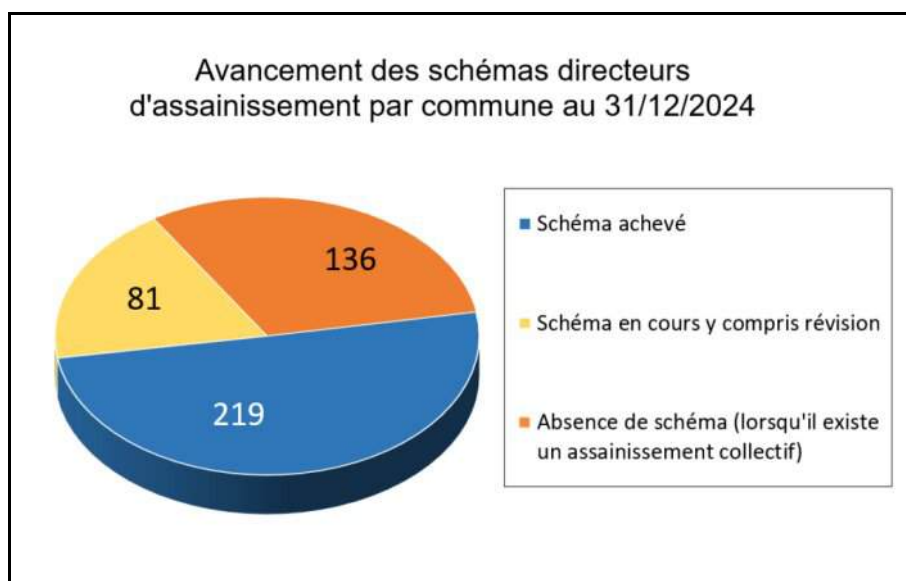
Chiffres au 31 décembre 2024

- **127 RPQS** disponibles pour l'exercice 2023 sur 227 théoriques
- Le RPQS est disponible dans 56 % des collectivités, représentant 91 % de la population
-

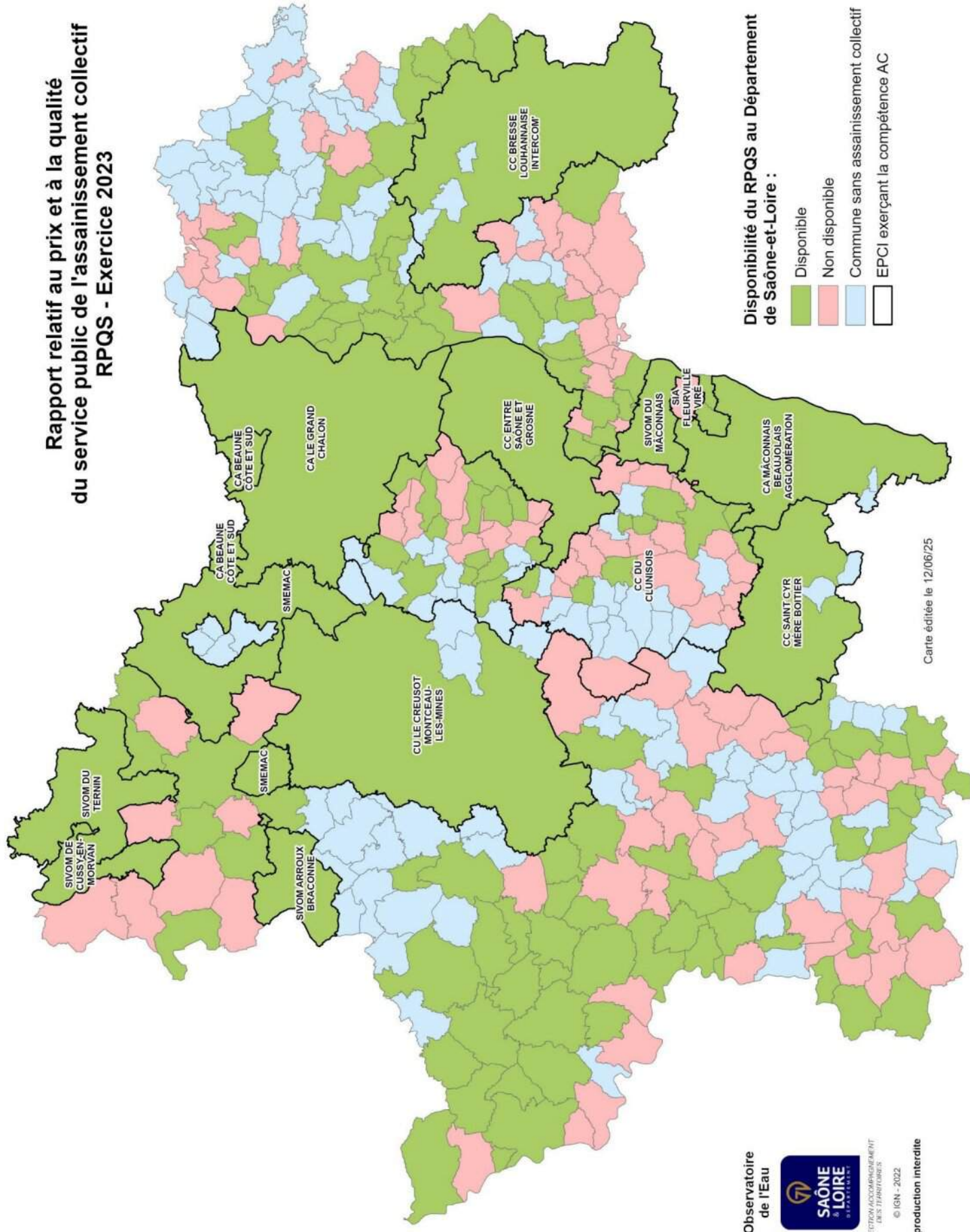
Schémas directeurs

- **219 communes** couvertes par un schéma directeur achevé, sur 436
- **81 communes** ou sur lesquelles un schéma est en cours (premier schéma ou mise à jour)

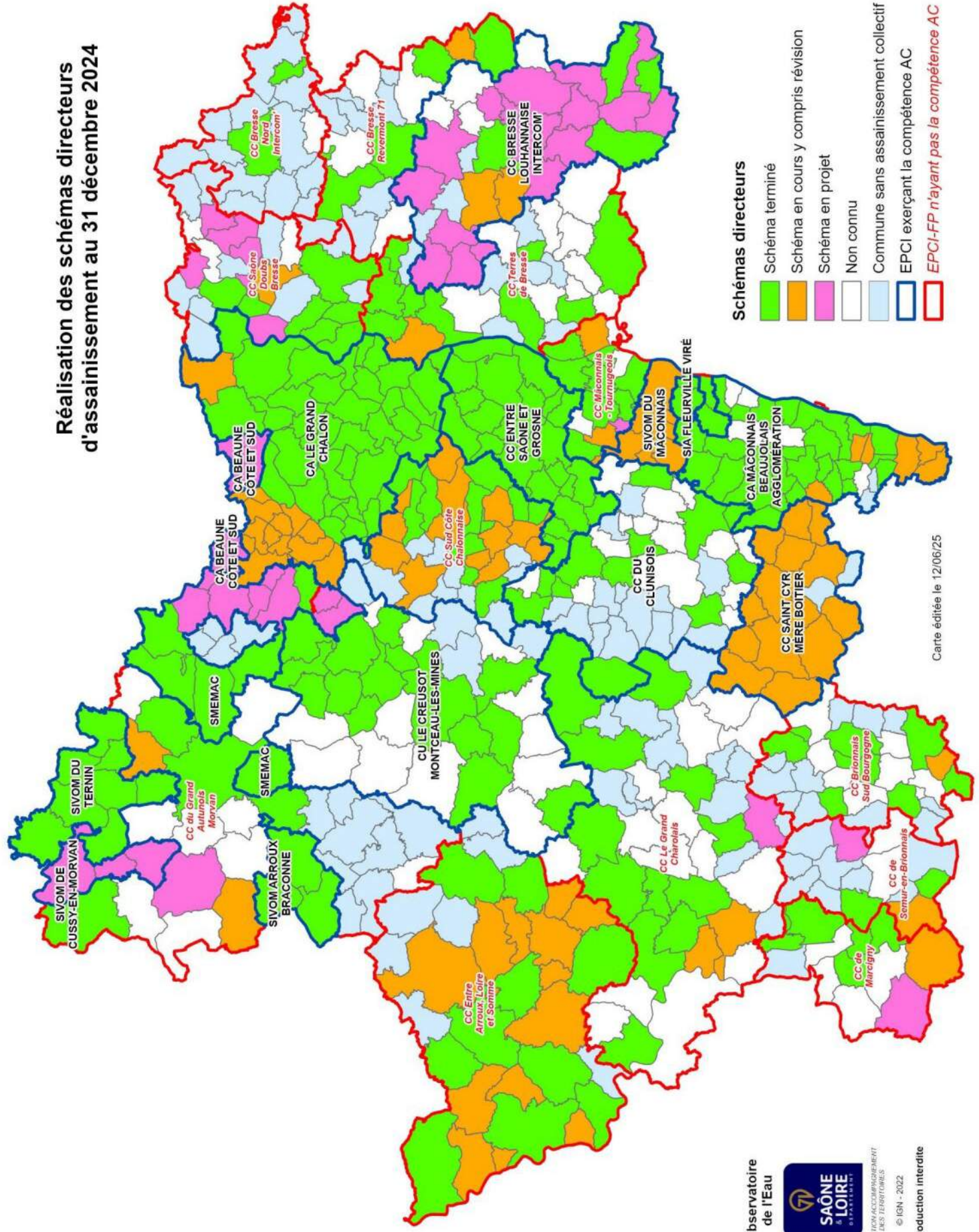
Avancement des schémas directeurs



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif RPQS - Exercice 2023



Réalisation des schémas directeurs d'assainissement au 31 décembre 2022



Carte éditée le 12/06/25

Patrimoine assainissement

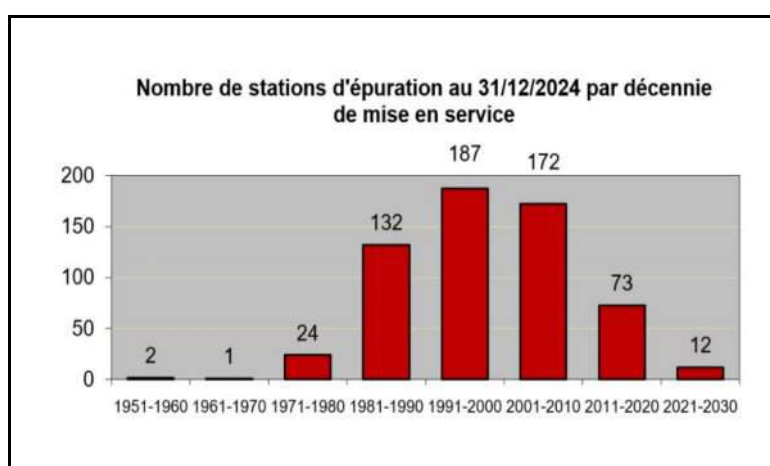
Caractéristique du patrimoine assainissement de Saône-et-Loire

Chiffres au 31 décembre 2024

- **604 stations** d'épuration collectives en service en 2024
- Capacité de traitement installée : **894 000 EH**
- **46 communes** dont le réseau est raccordé à une commune voisine ou une station industrielle
- Age moyen des stations d'épuration : **26 ans**
- Longueur totale du réseau total : près de **4500 km** dont 33 % en unitaire

[Découvrir les statistiques nationales](#)

Age des stations d'épuration



Typologie des stations d'épuration

	Lagunages naturels	Boues activées	Décanteurs	Disques biologiques	Infiltration	Filtres biologiques	Lagunages aérés	Lits bactériens	Autres
nombre d'installations fin 2024	353	64	7	3	30	104	14	21	7
Capacité 2024 en EH	105 000	720 340	790	950	1 528	38 080	23 918	2 760	478

- Avec 11 % des installations, la filière boues activées représente 80% de la capacité de traitement.
 - L'augmentation du nombre de filtres plantés de roseaux se poursuit, au détriment des lagunages.

[Carte interactive des stations d'épuration du Département](#)

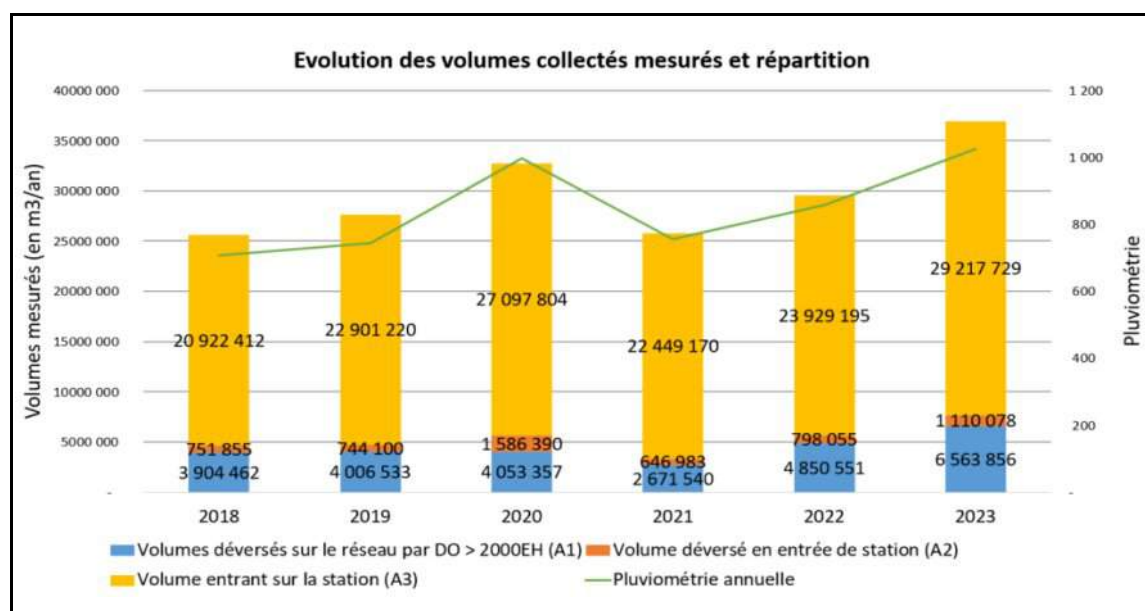
Performances

Pollution reçue par les principales stations d'épuration

Le suivi concerne uniquement les 15 stations d'une capacité de traitement égale ou supérieure à 10 000 Equivalent-Habitants (EH).

Le suivi pluriannuel des volumes mesurés met en évidence une augmentation de la pluviométrie en 2024 qui se traduit par une augmentation des volumes déversés (sur le réseau ainsi qu'en tête de station) et d'une augmentation des volumes entrants dans les systèmes de traitement.

Évolution pluriannuelle des volumes collectés et traités

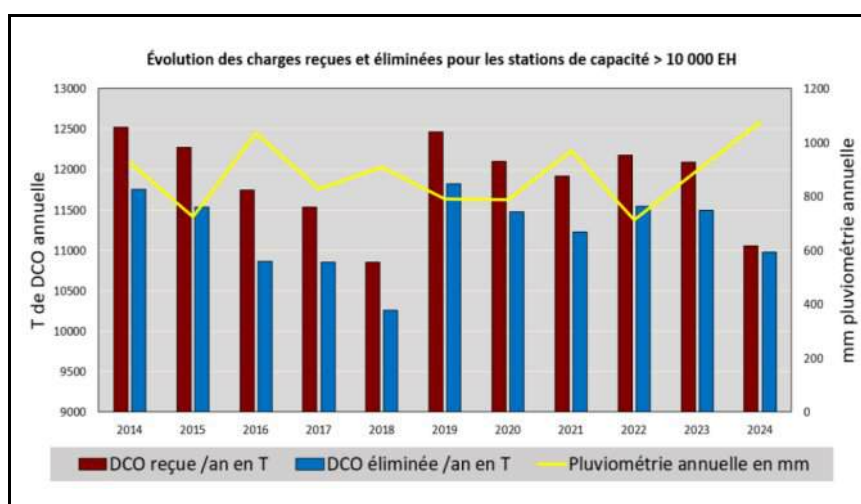


A contrario, l'évolution pluriannuelle des charges polluantes reçues met en évidence une baisse significative des charges à traiter en 2024 par rapport aux 5 années précédentes.

Ces baisses de charge sont constatées principalement sur les stations de Gueugnon, Blanzay, Louhans, Montceau-les-Mines et Tournus (entre - 25 % et - 45 %).

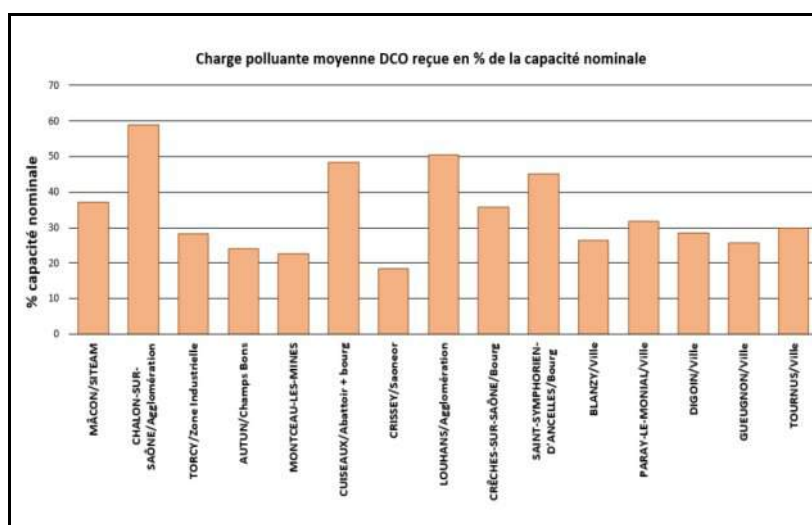
A contrario, les stations de Crêches-sur-Saône et Digoin ont connu une augmentation de charges d'environ 20 % par rapport à 2023.

Évolution pluriannuelle des charges polluantes (DCO) reçues et traitées



Le taux de charge moyen de ces stations s'établit à **34 %** en 2024, pour le paramètre DCO. Il peut exister des variations saisonnières importantes, liées aux activités industrielles raccordées, mais en moyenne la charge reçue reste bien inférieure à la capacité de traitement théorique.

Charge polluante moyenne reçue en 2024



Pollution perdue par le réseau

Déversements moyens sur le réseau

En exploitant les données d'autosurveillance des 15 systèmes de 10 000 EH ou plus, on peut évaluer les volumes déversés sur le réseau sans traitement, ainsi que la concentration moyenne en pollution de ces déversements.

Les déversements sont en principe plus fréquent lors d'une année pluvieuse comme 2024. Retrouvez les informations sur la pluviométrie dans l'onglet Climat du volet Milieux aquatiques.

En moyenne en 2024, **21 %** des effluents entrant dans un réseau de collecte ont été déversés avant d'entrer dans la station d'épuration.

Cette estimation est minorée car elle s'appuie uniquement sur les résultats des points où les déversements sont mesurés.

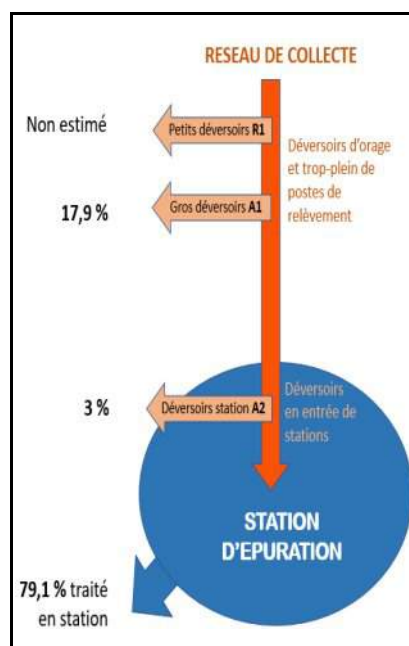
Les eaux déversées sans traitement avaient une concentration moyenne évaluée à **320 mg de DCO/l**.

A l'échelle du département, cela représente une pollution moyenne d'environ **35 000** Equivalents-habitants par jour. Ce chiffre est en hausse de **20%** par rapport à 2023, ce qui peut s'expliquer par la pluviométrie abondante de 2024.

Volumes et flux déversés sur les réseaux en 2024 pour les systèmes de 10 000 EH et plus

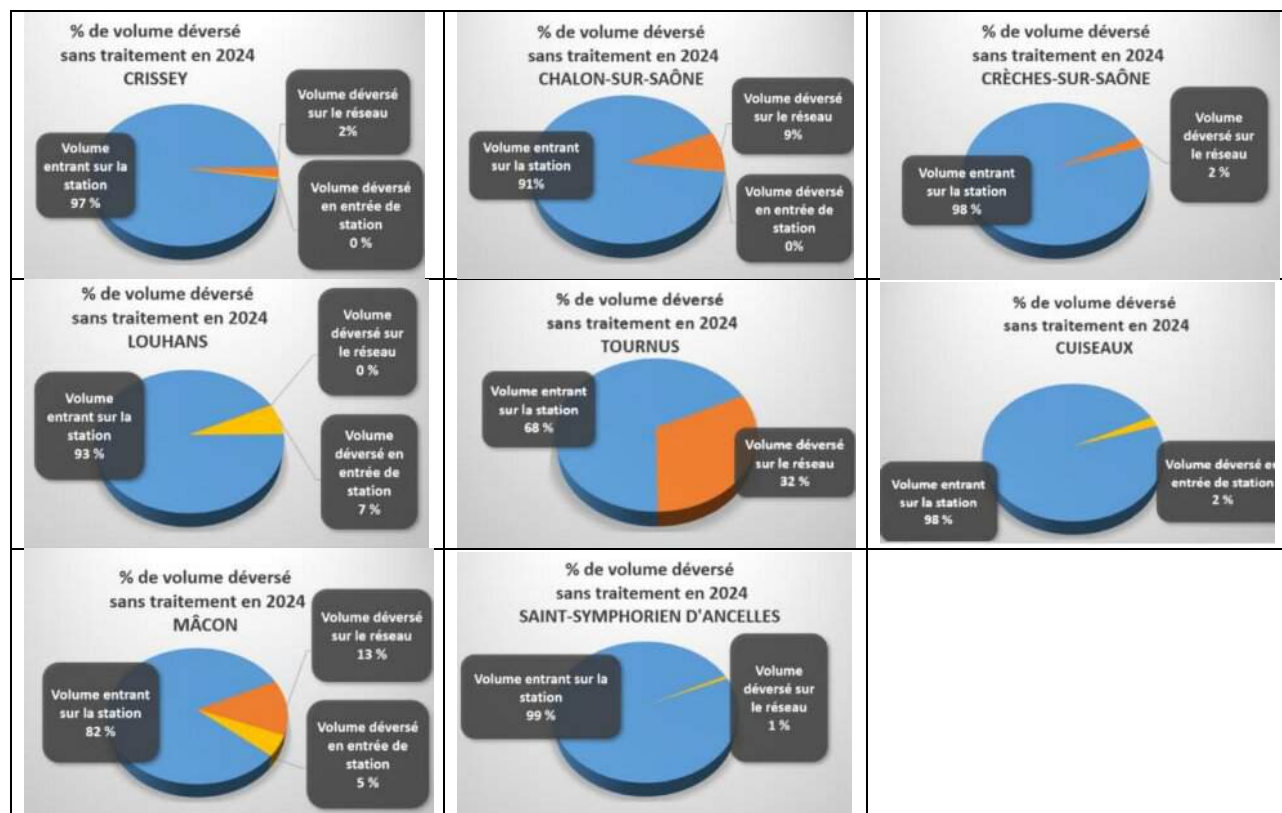
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Volumes déversés sans traitement en Mm ³	6,2	4,7	4,8	5,6	3,3	5,6	7,7
Volumes déversés sans traitement ou partiellement traités en Mm ³	6,2	4,7	4,8	6,0	3,4	6,0	8,1
Flux de pollution déversée en T DCO	1352	1184	1209	1517	1097	1461	1 867,4
Pollution moyenne déversée par jour en EH DCO	27 500	24 022	24 462	30 779	22 262	29 646	37 897

Déversements moyens sur les réseaux des systèmes de 10 000 EH et plus en 2024



Déversements des principaux systèmes d'assainissement

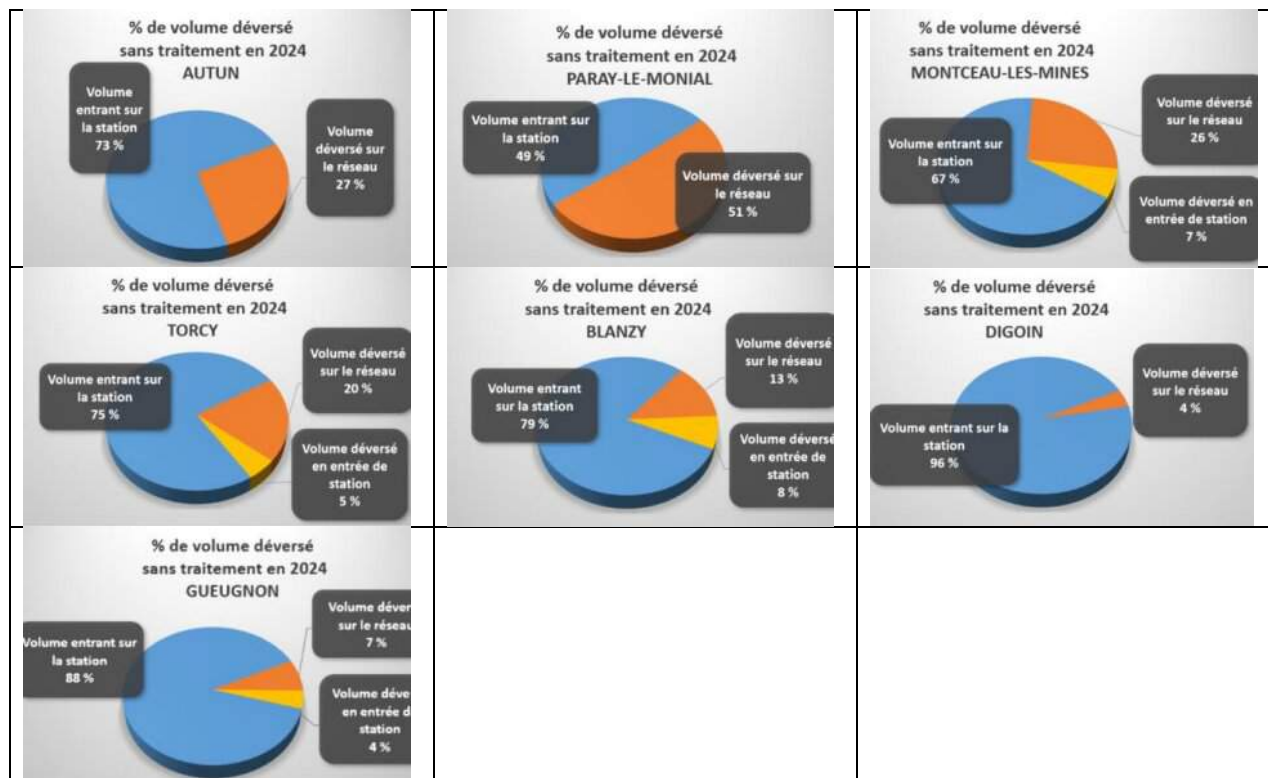
Principaux systèmes d'assainissement du versant Saône



Nombre de points de mesure

Versant Saône	Points réseau	Points station	
Principaux points déclarés sur l'ensemble des systèmes	A1	A2	A5
Nombre 2024	63	60	20

Principaux systèmes d'assainissement du versant Loire



Nombre de points de mesure

Versant Loire	Points réseau	Points station	
Principaux points déclarés sur l'ensemble des systèmes	A1	A2	A5
Nombre 2024	82	30	16

Eaux pluviales

La Gestion intégrée des eaux pluviales

• De quoi parle-t-on ?

C'est une méthode de gestion des eaux pluviales qui ambitionne de rester le plus près possible du cycle naturel de l'eau. Elle privilégie l'infiltration au plus près du point de chute de la pluie (rétention à la source).

Ce n'est pas une mode, c'est une nécessité. Elle s'impose aux aménageurs pour tenter d'atténuer les effets du changement climatique, en particulier la sécheresse des sols mais aussi le ruissellement accru. En faisant transiter l'eau de pluie par les sols plutôt que par des canalisations, elle participe à garder l'eau sur le territoire beaucoup plus longtemps.

• Quels bénéfices ?

Ils sont nombreux : soutien du niveau des nappes souterraines, limitation du ruissellement et des débordements des canalisations d'eaux pluviales, réduction de la pollution des eaux pluviales, amélioration des systèmes d'assainissement en cas de réseaux unitaires, développement des espaces verts associés à l'infiltration, coûts de canalisation évités etc.

• Comment s'y prendre ?

Pour une collectivité, tout projet d'aménagement comprenant des surfaces extérieures doit être l'occasion de s'interroger sur la gestion des eaux pluviales dans l'emprise du projet.

S'il s'agit d'aménagements privés, la collectivité peut édicter des règles liées aux eaux pluviales dans ses documents d'urbanismes. Elle peut aussi mettre en place un zonage pluvial.

S'il s'agit d'aménagements publics, on s'interrogera sur la meilleure façon de gérer les eaux pluviales au plus près d'où elles tombent, en évitant leur transport via des canalisations. Celles-ci peuvent toutefois constituer une solution, en tant que trop-plein ou exutoire à débit régulé.

De simples modifications peuvent déjà favoriser l'infiltration et le développement de la végétation : coupe de bordures, ouvertures végétalisées dans les trottoirs etc.

Pour aller plus loin

D'abord engagé par les villes, (villes perméables, villes éponge etc.), ce mouvement concerne également bourgs ruraux.

Il est favorisé par l'État et les Agences de l'eau qui peuvent financer des opérations de désimperméabilisation et de déconnexion des eaux pluviales des réseaux.

Pour sa part, le Département propose également des financements dans le cadre de ses appels à projets annuels, et développe des actions de sensibilisation auprès des collectivités, en lien avec les Agences de l'eau.

De nombreuses ressources existent en ligne, vous en trouverez ci-après une sélection non exhaustive.

- **Exemples de zonages pluviaux et documents associés**

[Zonage pluvial de Paris](#)

[Zonage pluvial et plan pluie du Grand Reims](#)

[Zonage pluvial de Loire-Forez Agglo](#)

[Zonage pluvial du Grand Chalon](#)

- **Les Acteurs**

[Les ateliers du CAUE 71 sur la gestion des eaux pluviales](#)

Le site [“Ma ville perméable”](#) dédié à la GIEP de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse

Le GRAIE via son [groupe de travail sur les eaux pluviales](#) pour ses documents et ses actions de sensibilisation

L'association [ADOPTA](#) spécialisée dans le développement des techniques de gestion intégrée des eaux pluviales

Le CERAMA et sa [page ressources sur les eaux pluviales](#)

- **Les guides techniques**

Le guide du GRAIE et CEREMA de 2014 pour la [prise en compte des eaux pluviales dans les documents de planification et d'urbanisme](#)

[Le Memento technique de 2017 \(ASTEE\)](#) pour le dimensionnement des ouvrages d'eaux pluviales et d'assainissement

Les guides et fiches techniques du [Syndicat Mixte des Affluents du Sud-Ouest Lémanique \(SYMASOL\)](#)

Le Guide du PERIFEM de 2021 sur l'[aménagement des espaces commerciaux](#)

- **Les outils en ligne**

[Parapluie-Hydro](#), l'outil gratuit de dimensionnement d'ouvrages à la parcelle

[OASIS, l'outil de dimensionnement du CERAMA](#), qui peut être complémentaire à Parapluie-Hydro
